



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

105 N° 2 1983

Le ministère pastoral, ambassade au nom du  
Christ

Ph. ROLLAND

p. 161 - 178

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-ministere-pastoral-ambassade-au-nom-du-christ-904>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# Le ministère pastoral ambassade au nom du Christ

LES MINISTÈRES DANS L'ÉGLISE  
SUIVANT UNE PERSPECTIVE POSTCONCILIAIRE

L'Église est avant tout une fraternité, où tous sont foncièrement égaux : « Vous n'avez qu'un seul Maître, et vous êtes tous frères » (*Mt 23, 8*). C'est ce qu'ont voulu rappeler les Pères du Concile Vatican II, lorsqu'ils ont tenu, dans *Lumen Gentium*, à traiter d'abord de l'Église comme Peuple de Dieu, Epouse et Corps du Christ, avant de situer la place des ministères ordonnés au sein de ce Peuple, comme instruments du Christ-Tête. L'union au Christ mort et ressuscité, la dignité d'enfant de Dieu, l'appel universel à la sainteté sont le bien commun de tous les baptisés. Il est bien plus honorable d'être le destinataire du don de Dieu que d'en être l'intendant, si bien que le plus populaire des papes ou le plus perspicace des théologiens ne doivent en aucun cas être considérés comme supérieurs en dignité au plus inconnu des chrétiens de la base. La richesse fondamentale des uns et des autres est d'accueillir et de rayonner l'amour du Père dans la diversité de leurs vocations.

Parmi les membres du Christ, aucun ne doit se comporter de manière passive<sup>1</sup>. C'est l'œuvre de « tous les saints » de « bâtir le Corps du Christ » (*Ep 4, 12*). Nul n'est dépourvu de charismes ; tous doivent mettre au service des autres les dons qu'ils ont reçus. Lorsque les services rendus ne sont pas seulement « occasionnels, spontanés, passagers », mais « stables, organisés, reconnus publi-

---

1. Cf. Vatican II, *Apostolicam actuositatem*, 2 ; PAUL VI, *Evangelii nuntiandi*, 66-73.

quement », il convient de leur donner le titre plus officiel de « ministères »<sup>2</sup>. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient plus précieux que la multiplicité des actes ponctuels que l'Esprit nous inspire et par lesquels Dieu est glorifié. Mais, parce qu'ils sont indispensables à l'existence de l'Eglise comme signe visible, il est normal de leur attacher de l'importance.

Afin que l'ensemble du Peuple saint soit « mis en état » d'accomplir son service, afin qu'il « croisse dans l'unité », Dieu confie son Eglise à des « intendants » de ses mystères (1 Co 4, 1), qui sont les porte-parole du Christ, Tête de son Corps. Les écrits pauliniens parlent des « apôtres, prophètes et didascales » (1 Co 12, 28), ou des « apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs-et-didascales » (Ep 4, 11) ; nous parlons aujourd'hui du « ministère apostolique » ou du « ministère pastoral ». Il consiste à « représenter, dans la communauté, l'aspect de vis-à-vis et d'autorité que le Christ entretient avec elle (...). Sous l'aspect où le Christ-Tête garde une supériorité sur son Corps, où il est pour lui un vis-à-vis et une autorité, il est représenté, au sein de la communauté, par les ministres hiérarchiques »<sup>3</sup>. Selon Vatican II, les « évêques », assistés des « presbytres », « président au nom et en place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs », exerçant de siècle en siècle la charge d'« apôtres », c'est-à-dire d'envoyés, d'ambassadeurs du Christ, qui était celle des Douze aux tout premiers temps de l'Eglise. Cette mission d'intendance est signifiée par une « ordination », c'est-à-dire par un geste visible exprimant la transmission du « charisme pastoral » dont il est parlé dans les lettres à Timothée (1 Tm 4, 14 ; 2 Tm 1, 6-7)<sup>4</sup>.

Egalité fondamentale devant Dieu de tous les baptisés, diversité des services ou ministères dans le Peuple de Dieu, nécessité d'un ministère pastoral de représentation du Christ, en tant qu'il est la Tête, l'Époux et le Pasteur invisible de son Eglise : voilà sur quelles bases les évêques de France, guidés par des théologiens compétents<sup>5</sup>, s'efforcent actuellement d'appeler des chrétiens, jeunes

2. La suggestion en avait été faite par Y. CONGAR, *Eclaircissements sur la question des ministères*, dans *La Maison-Dieu* 103 (1970) 114-119. Depuis la promulgation du Motu Proprio *Ministeria quaedam* (1972), l'expression « ministères institués » s'est répandue dans le monde catholique pour désigner les ministères ne nécessitant pas une ordination. Elle est malheureusement équivoque, car dans le monde protestant cette désignation était jusque-là équivalente de « ministères ordonnés ». Cf. J.L. LEUBA, *L'événement de la parole et l'institution sacramentelle dans une théologie protestante du sacerdoce*, dans *RSR* 56 (1968) 539-561.

3. Y. CONGAR, *Ministères et structuration de l'Eglise*, dans *La Maison-Dieu* 102 (1970) 15.

4. Vatican II, *Lumen gentium*, 20-21.

5. Les noms de ces théologiens sont indiqués dans *Tous responsables dans l'Eglise ? Le ministère presbytéral dans l'Eglise tout entière ministérielle*, Paris, Centurion, 1973. p. 37.

et adultes, hommes et femmes, mariés ou célibataires, à s'engager personnellement, de manière diversifiée, en vue de l'annonce de l'Évangile à tous.

#### LE MINISTÈRE PASTORAL DANS LE DIALOGUE ŒCUMÉNIQUE

Si ce schéma ecclésiologique évite soigneusement de faire appel à la notion ambiguë de « sacerdoce », cela n'implique pas que le ministère pastoral ne puisse être qualifié légitimement de « sacerdotal ». En effet, puisque le Bon Pasteur a réconcilié le monde avec le Père non seulement par son enseignement, mais également en s'offrant lui-même pour ses brebis, le pastorat chrétien ne saurait être réduit à l'annonce de la Parole et au gouvernement des communautés : il comporte également la mission de représenter le Christ en tant qu'il offre son unique sacrifice et se tient sans cesse devant le Père pour intercéder en notre faveur (*Rm* 8, 34 ; *1 Jn* 2, 1 ; *He* 7, 25 ; 9, 24) <sup>6</sup>.

L'expression de « ministère sacerdotal » reste donc légitime, à condition de la bien entendre, mais elle présente deux dangers. Premier danger : on risque de privilégier indûment la dimension sacramentelle du ministère. Le Bon Pasteur est tout à la fois Parole vivante de Dieu, Roi de l'univers et Souverain Sacrificateur. La représentation de la « sacrificature » du Christ n'est donc pas l'unique mission des pasteurs visibles et ne doit en aucun cas absorber toutes leurs forces, les amenant à négliger l'annonce de la Parole et le ministère de l'unité. De plus, la célébration des sacrements n'est légitime que dans un contexte de foi. Le ministère de la Parole est donc prioritaire, au moins chronologiquement, par rapport au ministère sacramentel, ce que l'expression « ministère sacerdotal » risque de faire oublier.

6. On peut même soutenir — dans la ligne de saint Paul (*1 Co* 9, 13-14 ; *Rm* 15, 16) — que l'annonce de la Parole est elle-même une action « sacerdotale », comme l'expliquait jadis le P. J. MOINGT, *Nature du sacerdoce ministériel*, dans *RSR* 58 (1970) 255 : « L'Apôtre est donc prêtre (il veut dire : *sacerdos*), ainsi que l'explique saint Paul (*2 Co* 5, 20), parce que 'Dieu nous a confié le ministère de la réconciliation', qui consiste à 'être en ambassade pour le Christ', à exhorter les hommes de la part de Dieu en leur adressant la 'parole de réconciliation' qui vient du Christ. Le ministre chrétien n'a pas reçu seulement une fonction, celle de prêcher ; il exerce aussi l'intendance de l'œuvre salutaire du Christ par le moyen des signes sacramentels. Mais il n'est pas prêtre seulement du côté où il exerce ses pouvoirs sacramentels ; il l'est dans toute la diversité de son 'ambassade' auprès des hommes. »

**Le deuxième danger est de créer une équivoque dans le dialogue œcuménique.** Présentons sommairement ce problème.

A cause de l'indigence du vocabulaire de nos langues modernes, le mot « prêtre » s'est chargé indûment d'une signification étrangère à son étymologie. Dérivé du grec *presbuteros* (= Ancien, Aîné, Sénateur), le mot « prêtre » désigne légitimement celui qui exerce dans l'Eglise la charge pastorale, le « presbytre ». Mais, le terme « sacrificateur » n'ayant été inventé que tardivement (XVI<sup>e</sup> siècle) et n'étant jamais devenu populaire, c'est également le mot « prêtre » que nous utilisons pour désigner les ministres des divers cultes, païens ou juifs, anciens ou modernes. On parle de « prêtres juifs », ou même de « prêtres incas », alors qu'il faudrait parler, en rigueur de termes, de « sacrificateurs » juifs ou incas. Il en résulte que les notions de « sacerdoce » et de « prêtrise » sont confondues dans le langage habituel.

Or cette ambiguïté a été la source d'une erreur exégétique fatale de Luther, ruineuse pour l'unité des chrétiens, qu'il ne servait à rien de masquer, par faux irénisme. Dans ses écrits de 1520 (*L'Appel à la Noblesse chrétienne de la Nation allemande, De la Captivité babylonienne de l'Eglise, Le Traité de la Liberté chrétienne*)<sup>7</sup>, Luther a confondu complètement le « sacerdoce baptismal », habilitation au sacrifice spirituel, et le « presbytérat », habilitation au ministère pastoral. On peut schématiser ainsi ses longs raisonnements :

1<sup>o</sup> — Nous sommes tous prêtres par le baptême, d'après *1 P 2, 5*.

2<sup>o</sup> — Or c'est le rôle des prêtres (= pape, évêques, prêtres) de gouverner l'Eglise.

3<sup>o</sup> — Donc chacun de nous, étant prêtre, a la capacité fondamentale de gouverner l'Eglise. Si certains (les évêques et les prêtres) exercent en fait cette charge, c'est parce que nous démissionnons à leur profit : nous leur déléguons notre pouvoir.

La fausseté de ce raisonnement, apparemment impeccable, se révèle immédiatement si l'on remplace le mot « prêtre » par son équivalent exact dans chacune de ces propositions :

1<sup>o</sup> — Nous sommes tous « sacrificateurs », aptes à « offrir des sacrifices spirituels », d'après *1 P 2, 5*.

2<sup>o</sup> — Par contre, c'est le rôle des seuls « presbytres » (appelés aussi « épiscopos ») de « paître le troupeau de Dieu qui leur est confié », d'après *1 P 5, 2*.

3<sup>o</sup> — Un pasteur n'exerce pas sa charge par délégation des brebis, mais en vertu d'un mandat reçu du maître du troupeau. Pierre, qui se dit « presbytre avec les presbytres » (*sumpresbuteros* : *1 P 5, 1*), a effectivement reçu cette charge du Christ, d'après *Jn 21, 15-17*.

C'est sur la base de cette confusion de vocabulaire que Luther, dans le *De captivitate babilonica*, a déclaré péremptoirement au sujet de l'Ordre : « L'Eglise du Christ ignore ce sacrement : il a été inventé par l'Eglise du pape. En effet, non seulement il ne bénéficie nulle part d'aucune promesse exprimée mais, dans tout le Nouveau Testament, il n'y a pas un seul mot qui en fasse mention<sup>8</sup>. » Cette négation fut ensuite contredite par Calvin : « Quant à l'imposition des mains, qui se fait pour introduire les vrais prêtres et ministres de l'Eglise en leur état, je ne m'oppose point à ce qu'on la reçoive pour sacrement.

7. Martin LUTHER, *Œuvres*, t. II, Genève, Labor et Fides, 1966.

8. *Ibid.*, p. 244.

Car en premier lieu c'est une cérémonie prise de l'Écriture ; et puis elle n'est point vaine, comme dit saint Paul, mais elle est un signe de la grâce spirituelle de Dieu (1 *Th* 4, 14). Que je ne l'aie pas mis en compte avec les deux autres, c'est d'autant qu'il n'est pas ordinaire ni commun entre les fidèles, mais pour un office particulier<sup>9</sup>. » Et de son côté la *Deuxième Confession Helvétique* de 1566 affirmait avec exactitude : « Les apôtres appellent prêtres (en latin : *sacerdotes*) tous ceux qui croient au Christ, non en raison d'un ministère, mais parce que, par le Christ, nous tous, les fidèles, ayant été faits rois et prêtres, pouvons offrir à Dieu des sacrifices spirituels. Aussi y a-t-il une très grande différence entre sacerdoce et ministère. Car le premier est commun à tous les chrétiens, comme nous venons de dire, mais la même chose n'est pas vraie du second<sup>10</sup>. »

Un catholique souscrira sans peine à cette définition du sacerdoce des baptisés. Il aura toutefois à cœur de noter que le pasteur n'accomplit pas les fonctions de son ministère au nom de ses aptitudes humaines, mais au nom d'une participation originale au rôle pastoral du Christ : il représente le Christ-Tête en tant que *source* de la sainteté de son Église, tandis que les baptisés sont les *bénéficiaires* de ce don. Il devra ajouter que le sacerdoce pastoral n'est que « représentatif », « instrumental », alors qu'au contraire le sacerdoce des baptisés est « réel », et demeurera dans les Cieux nouveaux et la Terre nouvelle<sup>11</sup>. Il se souviendra aussi que cette problématique catholique est difficilement compréhensible dans le monde protestant. C'est donc à bon droit que les conseillers théologiques des évêques français leur ont demandé, principalement pour des raisons œcuméniques, de « privilégier le vocabulaire néotestamentaire », en utilisant les termes « épiscopat » ou « presbytérat », plutôt que « ministère sacerdotal », et en évitant encore plus le terme équivoque de « sacerdoce », qui « est inadéquat pour désigner les prêtres »<sup>12</sup>. Il convient que tous s'astreignent à cette discipline<sup>13</sup>.

Mais, inversement, il semble indispensable, pour que le dialogue œcuménique puisse progresser, que nos frères protestants recon-

9. CALVIN, *Institution Chrétienne* IV, XIX,28 ; cité par Max THURIAN, *Sacerdoce et Ministère*, Taizé, 1970, p. 243 s. ; et par le Groupe des Dombes *Pour une réconciliation des ministères*, Taizé, 1973, p. 23 s.

10. *Confessio Helvetica Posterior*, N° 18 ; cité par P. F. BRADSHAW, *Les Réformateurs et les rites d'ordination*, dans *La Maison-Dieu* 138 (1979) 126.

11. Cf. Alb. VANHOYE, *Sacerdoce commun et sacerdoce ministériel*, dans *NRT* 97 (1975) 193-207.

12. *Tous responsables...*, p. 53-55.

13. Le Cardinal MARTY écrivait : « C'est malheureusement le même mot latin 'sacerdos' et le même mot français 'prêtre' qui servent à exprimer à la fois cette mission sacerdotale de toute l'Église et la mission spécifique de ceux qui, dans l'Église, perpétuent sacramentellement la fonction pastorale du Christ. Le grec du Nouveau Testament était plus riche (...) L'unique mot de 'sacerdoce' ne peut plus traduire deux réalités aussi différentes, bien qu'articulées l'une à l'autre (...) Il faudra donc trouver des mots différents » (*Jean-Paul II et le sacerdoce des Baptisés*, dans *Présence et Dialogue*, n° 258, 7 juillet 1979, 11). Par contre, le titre et la problématique du Cahier Théologique n° 61 de la revue *Résurrection* (Paris, DDB, déc. 1979) nous semblent favoriser un dialogue de sourds.

naissent combien est équivoque et source de malentendus l'expression qui leur est chère : « Nous sommes tous prêtres par le baptême. » S'il s'agit de mettre en valeur la grandeur de la vocation baptismale et du sacrifice spirituel, rien de plus légitime. Mais si l'on veut par cette formule soutenir que le baptême habilite par lui-même au ministère pastoral, sans qu'aucun nouveau don de Dieu ne soit nécessaire<sup>14</sup>, force est de reconnaître qu'une telle conception est dépourvue de tout fondement biblique. Nul ne peut prendre la tête du Troupeau de Dieu sans qu'il lui soit dit de la part du Christ : « Sois le pasteur de mes brebis » (*Jn 21, 15-17*). C'est ce que nous voulons montrer maintenant de manière détaillée.

#### LÀ OÙ L'ÉGLISE SE RASSEMBLE, DIEU ÉTABLIT DES PASTEURS

Nulle part, dans le Nouveau Testament, nous ne voyons de communauté qui s'organise par elle-même, sans avoir à sa tête un représentant accrédité du Christ, membre d'un collège de responsables.

Certains prétendent, il est vrai, que la communauté de Corinthe fait exception à cette règle : « (Cette Eglise) ne connaissait ni presbytres, ni évêques, ni ordination ; à l'exception de l'autorité de l'Apôtre, la communauté vivait uniquement de l'apparition spontanée de charismes en son sein. Néanmoins, et selon le témoignage même de Paul, l'Eglise de Corinthe était une communauté parfaitement nantie en vue de la proclamation de la Parole, la collation du baptême, la célébration de la Cène du Seigneur et les autres ministères<sup>15</sup>. » Avec raison, on a fait remarquer<sup>16</sup> que de toutes façons l'autorité du Christ était représentée par celle de l'Apôtre ou de ses collaborateurs (*1 Co 4, 17* ; *2 Co 8, 23*). Paul se considère comme le « père » de la communauté (*1 Co 4, 14-16*). Il n'a pas besoin de l'assentiment de celle-ci pour juger de ses problèmes, même étant « absent de corps » (*1 Co 5, 3*). Mais il faut aller plus loin : la thèse de l'inexistence, chez les Corinthiens, de responsables locaux, membres d'un collège pastoral, manque de fondement. En effet, Paul

14. Telle est, hélas, la conception actuellement dominante dans le protestantisme français. Cf. M. LEPLAY, *Formation théologique et spirituelle aux ministères*, dans *Études* 344 (avril 1976) 574. Des documents officiels encore plus récents soutiennent toujours cette théorie.

15. H. KÜNG, *Thèses concernant la nature de la succession apostolique*, dans *Concilium*, n° 34 (1968) 33.

16. E. COTHENET, *Le problème de l'Eglise, d'après l'ouvrage de Hans Küng*, dans *Esprit et Vie* 79, n° 30 (24 juillet 1969) 494 ; Y. CONGAR, dans *La Maison-Dieu* 102 (1970) 20 ; P. GRELLET, « Les Epîtres de Paul : La mission apostolique », dans J. DELORME e.a., *Le ministère et les ministères dans le Nouveau Testament*, Coll. Parole de Dieu, Paris, Seuil, 1974, p. 45.

affirme qu'il existe chez eux, associés à la mission des apôtres, des « prophètes » et des « didascales », qui ont été « établis par Dieu » (1 Co 12, 28). La communauté de Corinthe apparaît donc, comme il est normal, structurée exactement de la même façon que celle d'Antioche (Ac 13, 1), dont Paul faisait primitivement partie<sup>17</sup>. Nous connaissons d'ailleurs le nom d'un de ses responsables, Stéphanas (1 Co 16, 15). Peu importe qu'il n'ait pas porté le titre de « presbytre ».

Les communautés pauliniennes n'étaient certainement pas dépourvues d'un collège de responsables. L'Eglise de Philippes, la première que Paul ait fondée au cours de son deuxième voyage missionnaire, était dirigée par des « évêques » (Ph 1, 1). Paul se rendit ensuite à Thessalonique, et peu de temps après il leur écrivit de Corinthe sa toute première lettre : or, il existait déjà dans leur Eglise, immédiatement après sa fondation, un groupe de dirigeants (1 Th 5, 12-13). Il n'y a donc pas de raison de déclarer tardive et non paulinienne l'organisation hiérarchique décrite dans les Epîtres Pastorales (1 Tm 3, 1 ; 5, 17 ; Tt 1, 5)<sup>18</sup>. L'auteur des Actes affirme d'ailleurs qu'il existait à Ephèse, avant l'arrestation de Paul, des « presbytres » (Ac 20, 17), que Paul lui-même préfère saluer du titre d'« évêques » (Ac 20, 28 ; cf. Ph 1, 1), qu'il déclare « établis par l'Esprit Saint » (même mot qu'en 1 Co 12, 28), et qu'il considère comme les continuateurs de sa mission de vigilance (Ac 20, 31). L'auteur de l'Epître aux Hébreux connaît lui aussi un collège de « dirigeants », qui exercent le rôle pastoral de « veilleurs » (He 13, 17), et qui continuent la mission de ceux qui leur ont annoncé la parole de Dieu (He 13, 7). Il y a des « presbytres » dans les communautés de la Dispersion auxquelles s'adresse l'Epître de Jacques (Jc 5, 14), ainsi que dans celles auxquelles est envoyée la Première Epître de Pierre (1 P 5, 1) ; l'institution est supposée bien connue des destinataires, elle fonctionne donc chez eux déjà depuis

17. C'est notamment la position de A. LEMAIRE, « Les Epîtres de Paul ; La diversité des ministères », dans J. DELORME e.a., *Le ministère...*, p. 58 s. Voir également, dans le même ouvrage, les remarques de B. SESBOÛÉ sur 1 Co 12, 28 (p. 371). Les « prophètes » ne sont pas des inspirés occasionnels, mais des ministres stables. Ils sont considérés dans les écrits évangéliques comme des envoyés du Christ, au même titre que les « apôtres » (Lc 11, 49 ; cf. Mt 23, 34 ; 10, 40-41). L'apôtre semble ne se distinguer du prophète et du didascale que par le fait qu'il a reçu une mission de fondateur de communautés nouvelles (comparer Ac 13, 1 et 14, 4.14, pour Saul et Barnabé ; Ac 15, 32 et 1 Th 2, 7 pour Silas).

18. Le caractère tardif des Epîtres Pastorales ne doit pas être exagéré. Elles ne connaissent pas encore l'épiscopat monarchique : les appellations « presbytre » et « évêque » y sont équivalentes (Tt 1, 5.7), comme dans le discours de Paul aux Anciens d'Ephèse (Ac 20, 17.28). On est donc encore loin des Epîtres d'Ignace d'Antioche. Quant à la continuité entre l'enseignement des Epîtres « certainement pauliniennes » et celui des Pastorales, elle a été montrée par Jorge SANCHEZ BOSCH, « Le charisme des pasteurs dans le corpus paulinien », dans *Paul de Tarse, apôtre de notre temps*, édit. L. DE LORENZI, Rome, Abbaye de Saint-Paul-h.-l.-m., 1979, p. 363-397.

un certain temps. Il existe également des « presbytres », groupés autour de Jacques, dans l'Eglise de Jérusalem (Ac 11, 30 ; 21, 18).

Une caractéristique commune de tous ces dirigeants, quel que soit le titre qu'on leur donne, c'est qu'ils doivent être écoutés de leurs frères. Paul demande qu'on ait de l'estime pour ceux de Thessalonique (1 Th 5, 13), qu'on obéisse à Stéphanas et à ceux qui partagent ses travaux (1 Co 16, 16), qu'on ne méprise pas Timothée (1 Co 16, 11). Dans l'Épître aux Hébreux, les dirigeants ont droit à l'obéissance et à la docilité des autres chrétiens (He 13, 17).

Le pouvoir de ces dirigeants est donc réel, mais cela ne signifie nullement qu'il doive être exercé de manière autoritaire (1 P 5, 3). Dans une perspective chrétienne, l'autorité est un humble service (Mc 10, 42-45 et parallèles ; Jn 13, 12-15 ; 2 Co 4, 5). La relation des dirigeants à la communauté est analogue à celle de l'Apôtre : Paul et ses compagnons auraient pu « s'imposer, en qualité d'apôtres du Christ », mais ils ont préféré se montrer « pleins de douceur » (1 Th 2, 7). C'est en se comportant comme « les modèles du troupeau » que les presbytres accompliront leur mission (1 P 5, 3), de même que Paul pouvait demander aux chrétiens de devenir ses « imitateurs », comme il l'était lui-même du Christ (1 Co 4, 16 ; 11, 1) <sup>19</sup>.

L'autorité des apôtres et de ceux qui sont associés à leur mission vient de ce qu'ils sont les « prophètes », c'est-à-dire les « porte-parole » du Christ. Paul se considère comme « en ambassade au nom du Christ » (2 Co 5, 20). Les Galates ont bien fait de l'accueillir « comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus » (Ga 4, 14). On doit reconnaître dans ce qu'il écrit « un commandement du Seigneur » (1 Co 14, 37), car « le Christ parle en lui » (2 Co 13, 3), conformément à la promesse du Seigneur : « Qui vous écoute m'écoute » (Lc 10, 16 ; cf. Mt 10, 40 ; Jn 13, 20). La communauté, jusqu'à la parousie, ne peut se passer d'un ministère apostolique, de la présence en son sein d'ambassadeurs du Christ, garants de la fidélité à son enseignement.

#### À L'ORIGINE DU MINISTÈRE PASTORAL : LA MISSION DES DOUZE

On observe donc dans toutes les communautés chrétiennes, et déjà à Thessalonique vers l'an 50, un service de vigilance exercé

19. Même si on renonce, comme il se doit, à « une ecclésiologie hiérarchique, à forme platonicienne », on ne peut rejeter l'idée, fondée sur les Écritures, que le presbytre représente le Souverain Pasteur, et qu'il doit se comporter comme « le modèle présent de la communauté » (ce qui paraît contestable à Chr. Duquoc, *Théologie de l'Eglise et crise du ministère*, dans *Études* 350 (janvier 1979) 110 s.).

au nom du Christ « dans un contexte d'amour mutuel »<sup>20</sup>. En dépit de la fluidité des titres employés (prophètes, didascales, évangélistes, présidents, dirigeants, pasteurs, surveillants, anciens), la mission reste toujours la même : faire vivre la communauté sous le regard du Bon Pasteur. Ils réalisent, partout où il existe des disciples du Christ, la mission pastorale que Matthieu attribue aux Douze (*Mt 9, 36ss*)<sup>21</sup>.

La continuité entre la mission des Douze et celle des presbytres-épiscopes est particulièrement soulignée dans l'ensemble que forment le troisième évangile et les Actes des Apôtres. L'auteur des deux tomes de l'ouvrage dédié à Théophile, auteur auquel la tradition donne le nom de Luc, s'est appliqué à donner une interprétation prophétique de l'histoire des origines chrétiennes, dans laquelle les Douze occupent une place privilégiée<sup>22</sup>.

Dès le début de son ministère en Galilée, Jésus met à part certains de ses disciples. Le premier nommé s'appelle Simon. Jésus prend l'initiative de faire capturer à ce patron-pêcheur, d'une manière inattendue, une grande quantité de poissons (*Lc 5, 1-11*), afin de préfigurer sa future mission de « pêcheur d'hommes » (cf. *Mt 1, 17* ; *Mt 4, 19*). Puis, un jour, « Jésus s'en alla dans la montagne pour prier, et il passa la nuit à prier Dieu ; puis, le jour venu, il appela ses disciples et en choisit douze, auxquels il donna le nom d'apôtres » (*Lc 6, 12-13*). La solennité de l'introduction montre l'importance que Luc attache à ce choix ; mais celui-ci n'est fait qu'en vue de l'avenir, car aucune mission particulière n'est donnée aux Douze en cet endroit. On sait seulement qu'ils deviennent un peu plus tard, en même temps que quelques femmes, les compagnons habituels de Jésus (*8, 1*).

Une mission de courte durée leur est cependant donnée en Galilée : ils reçoivent « puissance et autorité sur tous les démons » et sont envoyés pour « proclamer le Règne de Dieu et faire des guérisons » (*9, 1-2*), activité qui reproduit exactement celle de Jésus (*9, 11*). Ils sont également associés à Jésus dans un geste mystérieux de rassasiement des foules (*9, 12-17*). Vient alors la confession de foi de Pierre, préparée, comme le choix des Douze, par une prière de Jésus (*9, 18-22*).

Au moment où Jésus, quittant la Galilée, entre en Samarie pour se rendre à Jérusalem (*9, 51-56*), Luc raconte un nouvel envoi de missionnaires, dont le nombre (70 ou 72) est destiné à symboliser

20. Ann. JAUBERT, « Les Epîtres de Paul : Le fait communautaire », dans J. DELORME e.a., *Le ministère...*, p. 27.

21. Texte dont on peut s'étonner de ne pas trouver le moindre commentaire dans l'étude que S. LÉGASSE a consacrée à l'évangile de Matthieu dans J. DELORME e.a., *Le ministère...*, p. 182-206.

22. Voir l'étude approfondie de A. GEORGE, « L'œuvre de Luc : Actes et Évangile », dans J. DELORME e.a., *Le ministère...*, p. 207-240.

**l'annonce future de l'Évangile hors des frontières d'Israël (10, 1)** <sup>23</sup>. D'autres allusions explicites à une mission future se rencontrent par la suite : « Je leur enverrai des prophètes et des apôtres ; ils en tue-ront et persécuteront » (11, 49) ; « On portera la main sur vous et on vous persécutera... Cela vous donnera une occasion de témoi-gnage » (21, 12-13).

Luc voit déjà dans les Douze les apôtres qu'ils seront plus tard <sup>24</sup>. Ils ne sont pas les seuls disciples de Jésus, loin de là, mais parmi ceux-ci ils forment un groupe à part. C'est à eux seuls que Jésus adresse la parabole de l'intendant avisé (12, 41-48) et la parabole du serviteur quelconque (7, 7-10) ; c'est à eux seuls qu'il annonce sa passion (9, 22 ; 18, 31-34) ; c'est avec eux seuls qu'il se met à table pour manger la Pâque (22, 14), leur disant : « Faites ceci en mémoire de moi » (22, 19) <sup>25</sup>. Au cours de ce repas, Jésus leur promet qu'ils « siégeront sur douze trônes » (22, 30), mais leur montre aussi qu'ils devront exercer leur autorité dans un esprit d'humble service (22, 24-27). Une mission particulière d'affermissement de ses frères est confiée à Simon (22, 31-32). Après sa mort, le Res-suscité apparaît à Simon (24, 34), puis aux Onze réunis (24, 36-43 ; cf. 1 Co 15, 5), et il leur « ouvre l'intelligence pour comprendre les Ecritures » (24, 45).

L'évangile de Luc ne se termine pas, comme celui de Matthieu, par le mot « Fin », mais par la mention « A suivre ». En effet, les paroles par lesquelles Jésus résume le dessein de Dieu en 24, 46-47 décrivent deux phases de l'histoire du salut, dont la première est maintenant réalisée : « C'est comme il a été écrit : le Christ souffrira et ressuscitera des morts le troisième jour » (24, 46) ; mais la deuxième phase commence maintenant : « ... et on prêchera en son nom la conversion et le pardon des péchés à toutes les nations, à commencer par Jérusalem » (24, 47). De ce témoignage à rendre au Ressuscité, les Onze doivent être les acteurs (24, 48), lorsqu'ils auront reçu « ce que le Père a promis » (24, 49) ; quel sera ce don du Père, le lecteur ne le sait pas encore très bien, mais le voilà mis en appétit pour écouter la suite du récit.

23. Cf. A. GEORGE, *ibid.*, p. 236 s.

24. « Si Luc anticipe la mission des 'apôtres' au temps de Jésus, c'est pour fonder leur témoignage au temps de l'Eglise et assurer la continuité de la tradition évangélique » (*ibid.*, p. 234).

25. *Mt* et *Mc* ne rapportent pas cet ordre de réitération, si bien que certains critiques considèrent celui-ci comme un élément tardif, proprement lucanien. Mais sa présence dans le récit archaïque de 1 Co 11, 23-25, ainsi que l'existence même de l'expression stéréotypée « le repas du Seigneur », montrent à l'évidence que bien avant la rédaction des évangiles on regardait la dernière Cène, non comme un simple repas d'adieu, mais comme l'acte inaugural d'un culte nouveau.

## LA MISSION DES DOUZE SE POURSUIT AVEC D'AUTRES

Au début des Actes des Apôtres, Luc fait un court résumé du troisième évangile (*Ac 1, 1-2*), puis il donne la réponse aux questions que le lecteur se posait : ce que le Père a promis, c'est l'Esprit Saint (*Ac 1, 4-5.8*).

L'Esprit Saint est présent tout au long de l'œuvre de Luc, mais de manières diverses selon les étapes de la réalisation du dessein de Dieu. C'est lui qui avait déjà révélé ce dessein dans les Écritures (*Ac 1, 16 ; 4, 25 ; 7, 51 ; 28, 25*). C'est lui aussi qui est à la source des révélations qui accompagnent la naissance du Christ (*Lc 1-2*) : il vient en Jean-Baptiste (*1, 15*), il vient sur Marie (*1, 35*) ; Elisabeth (*1, 41*) et Zacharie (*1, 67*) sont « remplis d'Esprit Saint » lorsqu'ils prononcent les oracles par lesquels se trouvent définies les missions de Marie et de Jean ; enfin, au moment où Jésus entre pour la première fois au Temple, Siméon, habité par l'Esprit (*2, 25*), averti par l'Esprit (*2, 26*), poussé par l'Esprit (*2, 27*), annonce que cet enfant sera le Sauveur d'Israël et de toutes les nations (*2, 29-32*)<sup>26</sup>.

Vient alors le « commencement » de Jésus, c'est-à-dire son baptême par Jean<sup>27</sup>. L'Esprit descend sur Jésus (*3, 22 ; cf. Ac 10, 38*), et dès lors c'est sur lui seul qu'il repose, exclusivement, jusqu'à sa mort, sa résurrection et son ascension (*Lc 4, 1.14.18 ; 10, 21 ; Ac 1, 2*). Le don de l'Esprit aux disciples est cependant annoncé, mais il ne doit se réaliser que dans un temps futur (*Lc 3, 16 ; 11, 13 ; 12, 12*). Ce temps futur trouvera lui aussi son « commencement » dans un baptême, la Pentecôte, baptême des Douze dans l'Esprit (*Ac 1, 5.8 ; 2, 4 ; 11, 15-16*).

A partir de ce moment, l'Esprit qui animait Jésus de Nazareth se met à animer ses disciples. L'Esprit qui avait fait tressaillir Jésus de joie (*Lc 10, 21*) est maintenant source de joie et de paix pour les membres de son Eglise (*Ac 9, 31 ; 13, 52*) : tous ceux qui accueillent le salut sont « remplis d'Esprit Saint » (*4, 31 ; 8, 17 ; 9, 17 ; 10, 44 ; 13, 52*). Mais l'Esprit est d'abord celui qui suscite le témoignage des envoyés de Jésus : celui de Pierre (*4, 8*), des Sept (*6, 3*), d'Etienne en particulier (*6, 5 ; 7, 55*), de Philippe (*8, 29*), de Barnabé (*11, 24 ; 13, 2-4*), de Paul (*13, 9 ; 16, 6 ; 19, 21 ; 20, 22-23*). L'Esprit qui poussait Jésus à annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres (*Lc 4, 18*) est maintenant à l'œuvre dans ses ambassadeurs : « Vous

26. Cf. J. DUPONT, *Le salut des Gentils et la signification théologique du Livre des Actes*, dans *NTS VI* (1959-1960) 132-155 (repris dans *Etudes sur les Actes des Apôtres*, Paris, Cerf, 1967, p. 393-419).

27. Cf. E. SAMAIN, « La notion de *APXH* dans l'œuvre lucanienne », dans *L'évangile de Luc*, édit. Fr. NEIRYNCK, coll. *Bibliotheca Ephem. Theol. Lovan.* XXXII, Gembloux, Duculot, 1973, p. 93-109.

allez recevoir une force, celle de l'Esprit Saint qui viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre » (Ac 1, 8) <sup>28</sup>.

Les Apôtres, « choisis par Jésus » (Ac 1, 2 ; cf. Lc 6, 13), forment un groupe à part, nettement distingué des cent vingt « frères » qui procèdent à l'élection de Matthias (Ac 1, 15) ; celui-ci est choisi par Dieu lui-même pour devenir membre du collège apostolique (1, 23-26). Dès lors, « nul n'ose se joindre à eux » de sa propre initiative (5, 13). Pourtant, il faut bien que le groupe s'élargisse, à cause des besoins de la mission : c'est alors le choix des Sept <sup>29</sup> qui, présentés comme Matthias par la communauté, sont investis dans leurs fonctions par les Apôtres (6, 3), la continuité de la mission reçue du Christ étant exprimée par la prière et l'imposition des mains (6, 6). Le modèle de la succession apostolique ayant ainsi été décrit, Luc n'éprouvera plus le besoin de le reproduire sans cesse <sup>30</sup>. Il ne nous dit pas comment les « presbytres » de Jérusalem (11, 30) ont été désignés après la fuite des compagnons d'Etienne, ni comment Barnabé a été rendu apte à remplir à Antioche (11, 22) la fonction de vigilance apostolique qui fut celle de Pierre et Jean en Samarie (8, 14). Il constate simplement que les « prophètes et didascales » d'Antioche exercent dans cette Eglise le rôle d'ambassade au nom du Christ, avec le souci missionnaire qu'il comporte, qui était celui des Douze à Jérusalem. Parmi les didascales d'Antioche se trouve Saul, que Barnabé a choisi comme adjoint, le faisant venir de Tarse, de préférence à un membre de la jeune communauté d'Antioche (11, 25).

A Antioche, par suite d'une intervention de l'Esprit, Barnabé et Saul sont officiellement investis comme « apôtres » <sup>31</sup>. Marc n'a que le titre d'« auxiliaire ». Au cours de leur première mission, les apô-

28. Ce verset est d'une importance capitale pour l'auteur des Actes : « il trace les grandes étapes de l'expansion du message apostolique et fournit le thème général d'après lequel Luc organise son récit » (J. DUPONT, *Etudes sur les Actes*..., p. 402).

29. Rappelons qu'il ne faut pas voir ici l'institution du ministère diaconal, dont les origines et la nature exacte restent obscures : les Sept ne sont jamais appelés « diacres », et leur mission ne se limite pas au « service des tables » (cf. A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise*, Paris, Cerf, 1971, p. 47-58).

30. « C'est du collège apostolique qu'en dernière analyse, sur le plan humain, bien qu'en sous-ordre de l'Esprit régissant l'Eglise, la délégation aux fonctions ecclésiales est censée dériver » (J. COPPENS, « L'imposition des mains dans les Actes des Apôtres », dans *Les Actes des Apôtres. Traditions, rédaction, théologie*, édité J. KREMER, coll. Bibliotheca Ephem, Theol. Lovan., XLVII, Gembloux, Duculot, 1979, p. 422).

31. Cf. J. COPPENS, *ibid.*, p. 419 s. Il ne faut pas oublier, malgré les déclarations polémiques de Ga 1, 1.11-12, cette subordination de Paul à Barnabé, qui n'est certainement pas une invention de Luc, peu porté à diminuer la grandeur du héros principal de son récit. Les liens de Paul avec Barnabé étaient connus en Galatie (Ga 2, 1.9.13), à Corinthe (1 Co 9, 6) et à Colosses (Col 4, 10).

tres Barnabé et Paul instituent des « presbytres », qu'ils désignent dans chaque Eglise (14, 21-23). Les commentateurs des Actes mettent quelquefois en doute la valeur historique de cette notice ; certains disent que Barnabé et Paul étaient des hommes prudents, et qu'ils ne peuvent pas être repassés dans ces diverses villes, où ils risquaient la mort ; d'autres font remarquer que, si Paul a institué des presbytres dans les communautés qu'il fondait, il est bien étonnant qu'il ne donne jamais ce nom aux responsables des Eglises dont il parle dans ses lettres. Ces arguments, et quelques autres, sont jugés peu décisifs par des auteurs récents, dont les raisons nous paraissent solides<sup>32</sup>. De toutes façons, s'il s'avérait que Luc est l'inventeur de cette notice, cela ferait ressortir encore plus nettement l'intention théologique de l'écrivain inspiré : montrer qu'une communauté chrétienne ne doit jamais être laissée à l'abandon, et qu'il importe de revenir la visiter, même au péril de sa vie, pour lui désigner des pasteurs.

S'étant séparé de Barnabé, Paul choisit d'autres collaborateurs : le prophète Silas (Ac 15, 32 ; 15, 40), Timothée (16, 1-3), Eraste (19, 22) et sans doute plusieurs autres. Avant de quitter les régions qu'il a évangélisées, Paul convoque les presbytres d'Ephèse et présente leur tâche pastorale comme la continuation de sa propre responsabilité apostolique. Ils doivent veiller sur l'Eglise comme Paul avait veillé sur elle (20, 31) ; c'est l'Esprit Saint qui les a établis comme évêques et qui agit en eux (20, 28), comme il agissait jadis dans les premiers apôtres. « Au moment où Paul va disparaître, (Luc) veut indiquer ainsi ceux qui vont paître l'Eglise de Dieu (. . .). Il marque ainsi l'unité de l'Eglise, fondée sur la continuité entre la génération des premiers témoins et les ministres de son temps<sup>33</sup>. »

#### UNE CORESPONSABILITÉ ARTICULÉE

Cela ne veut pas dire que la communauté tout entière soit déchargée de la responsabilité de l'évangélisation. C'est bien une communion entre des assemblées de fidèles, habitées par l'Esprit, que signifie le lien historique entre leurs pasteurs. Communion entre l'Eglise de langue hébraïque et l'Eglise helléniste (6, 1-6) ; commu-

32. La dernière étude parue sur la question conclut à la crédibilité historique de cette notice, et signale que Barnabé, responsable de cette première mission en terre païenne, appartenait primitivement à la communauté de Jérusalem, où l'existence de presbytres est bien attestée (E. NELLESSEN, « Die Presbyter der Gemeinden in Lykaonien und Pisidien (Apg 14, 23) », dans *Les Actes des Apôtres* [cité *supra*, note 30], p. 493-498). Voir aussi l'opinion nuancée de A. GEORGE, « L'œuvre de Luc . . . » (cité *supra*, note 22), p. 227.

33. A. GEORGE, *ibid.*, p. 229.

nion entre l'Eglise de Jérusalem et celles de Samarie (8, 14-17), de Césarée (11, 18), d'Antioche (11, 22, 29), de Syrie et de Cilicie (15, 22-23) ; communion entre l'Eglise d'Antioche et les Eglises du monde païen (14, 27 ; 18, 22). Les bonnes œuvres de Tabitha (9, 36), l'hospitalité de Marie (12, 12), de Lydie (16, 15), de Titius Justus (18, 7), la catéchèse exacte de Priscille et d'Aquila (18, 26), tout cela contribue à l'annonce de l'Evangile. L'Assemblée est souvent partie prenante des décisions (6, 5 ; 11, 18 ; 11, 22 ; 11, 29 ; 15, 2 ; 15, 22), et c'est à elle qu'il revient de proposer les noms des pasteurs qu'elle désire (1, 23 ; 6, 5 ; 16, 2). Et nous devons attacher une grande importance à cette « dialectique entre la responsabilité de tous et la charge de certains »<sup>34</sup>, pour qu'elle soit remise en honneur dans notre pratique d'aujourd'hui. Mais nous devons constater en même temps qu'il n'est jamais question d'une communauté qui s'organiserait par elle-même<sup>35</sup>, indépendamment du point de vue des responsables reliés historiquement au Christ, chef de la mission.

Luc, qui n'ignore rien de l'étrangeté des voies de l'Esprit (8, 1b ; 8, 26 ; 9, 21 ; 10, 45 ; 16, 10 ; 22, 19-21 ; 25, 9-12), tient cependant à montrer que la mission de l'Eglise ne se déroule pas de manière anarchique. Il évite volontairement de raconter l'évangélisation d'Antioche, qui trouverait normalement sa place après le récit des activités de Philippe (cf. 11, 19), avant d'avoir présenté artificiellement Pierre comme le premier apôtre des Païens (11, 18 ; cf. 15, 7, 14) ; alors seulement il peut mentionner l'action de quelques chrétiens anonymes auprès des Grecs d'Antioche. De même, il tient à souligner l'accord de Pierre avec la doctrine de Paul sur l'accès des Païens à la foi (15, 7-11). Les décisions prises par les apôtres et les prebytres, d'accord avec toute l'Eglise (15, 22), sont considérées comme prises par l'Esprit Saint (15, 28) et doivent s'imposer à toutes les Eglises (16, 4 ; cf. 21, 25). Quant à Paul, il est présenté, en accord avec l'image qu'il donne de lui-même dans ses lettres, comme un véritable responsable, défendant vigoureusement le droit des Païens au salut (15, 2), choisissant soigneusement ses collaborateurs (15, 38 ; 16, 3), leur donnant ses ordres sans timidité (17, 15 ; 19, 22), ne cédant jamais à des pressions qu'il juge inopportunes (18, 20-21 ; 20, 13 ; 21, 13-14). L'Eglise ne doit pas être « ballottée à tout vent de doctrine » (Ep 4, 14) : à travers Pierre, Philippe, Barnabé, Paul, à travers les presbytres d'Iconium ou d'Ephèse, c'est toujours Jésus qui dirige la mission, queiles qu'en soient les péripéties : « L'événement du salut, accompli par Jésus, est attesté d'abord par les apôtres qu'il a choisis et animés de son Esprit. L'Eglise vivra

34. Ann. JAUBERT, « Les Epîtres de Paul... » (cité *supra*, note 20), p. 25.

35. Revendication chère au mouvement « Echange et Dialogue », issu de Mai 68 (cf. M. BLAISE, *De la contestation du clerc à la contestation du prêtre ?*, dans *Frères du Monde*, n° 61/62 (1969) 86).

à jamais de ce témoignage. Mais la mission demande bientôt de nouveaux ministres. Leur institution est une œuvre d'Eglise où interviennent des facteurs humains : les dons et l'initiative des nouveaux ministres, le discernement et la décision des responsables, la participation des communautés. Mais, sous tous ces facteurs, Luc voit l'Esprit qui suscite les ministères de l'Eglise. Il voit Dieu qui conduit son peuple au salut, par les dons qu'il accorde à chacun pour la vie et le progrès de tous <sup>36</sup>. »

#### LA PLACE DES PASTEURS DANS LE CULTE CHRÉTIEN

On peut affirmer que la vision globale du ministère pastoral chez Luc est fondamentalement celle que nous retrouvons dans les textes du dernier Concile <sup>37</sup> :

— Dès le début de son ministère public, Jésus a choisi et préparé les Douze en vue de leur apostolat futur : Simon-Pierre tenait une place essentielle dans ce groupe.

— Avant sa mort, il leur a offert en nourriture, sous le signe du pain et du vin, son corps donné, son sang versé, leur demandant de refaire ce geste en mémoire de lui.

— Après sa résurrection, il les a envoyés porter à toutes les nations les fruits de son sacrifice, le pardon des péchés et le don de l'Esprit.

— Cette mission, qui n'est pas encore terminée, est accomplie aujourd'hui par ceux que l'Écriture appelle « presbytres » ou « évêques », et qui sont les continuateurs légitimes du premier corps apostolique.

Un tel raccourci peut paraître un peu naïf aux yeux des historiens. En effet, il est clair qu'au moment où l'Eglise prenait son départ les Onze n'avaient pas encore mesuré l'ampleur de la tâche qui les attendait. Ils n'avaient donc conscience ni d'une mission à remplir auprès des peuples païens (cf. *Ac 10, 28*), ni de la nécessité d'assurer la continuation de leur œuvre après leur mort, car ils pensaient bien voir eux-mêmes l'établissement du Règne de Dieu (cf. *Ac 1, 6*). Il faut attendre l'Épître aux Romains pour qu'une vision plus réaliste de la mission de l'Eglise soit adoptée (*Rm 11, 35*). Mais Luc sait bien, comme les autres évangélistes, que Jésus a toujours refusé de donner à ses disciples des précisions sur « le jour et l'heure » (*Mt 24, 36* ; *Mc 13, 22*), sur « les temps et les moments que le Père a fixés de sa propre autorité » (*Ac 1, 7* ; cf. *1 Th 5, 1-2*). Il ne prétend donc pas que Jésus a donné aux Douze

36. A. GEORGE, *art. cit.*, p. 240. La participation des communautés au gouvernement des diocèses, par le biais des conseils pastoraux, est explicitement prévue par le Concile (*Christus Dominus, 27*). Mais les réalisations sont parfois timides...

37. Vatican II, *Lumen gentium*, 19-20.

« le mandat exprès de transmettre leur charge »<sup>38</sup> ; mais il constate que, guidés par l'Esprit, ils l'ont effectivement transmise, et il affirme, en tant qu'écrivain inspiré, que cela était conforme à la volonté de Jésus<sup>39</sup>. Son interprétation prophétique de l'histoire fait partie du dépôt apostolique, et ne peut être déclarée nulle et non avenue au nom de nos reconstructions hypothétiques actuelles, si du moins nous admettons que l'Écriture est réellement Parole de Dieu<sup>40</sup>.

Les pasteurs d'aujourd'hui sont donc les héritiers des premiers apôtres dans toutes leurs fonctions, parmi lesquelles il faut inclure une responsabilité particulière dans le culte chrétien.

Le culte prend chez Luc une grande place, et tout d'abord sous la forme du culte du Temple. Le troisième évangile commence et se termine au Temple de Jérusalem, qui est également le lieu de la première révélation du dessein salutaire de Dieu (*Lc 2, 22-38*), et que Jésus désigne comme « la maison de son Père » (*Lc 2, 49* ; cf. *Jn 2, 16*). Comme les autres évangélistes, Luc témoigne que l'attitude de Jésus envers le Temple, « maison de prière pour tous les peuples » (*Mc 11, 17* et parallèles), a toujours été pleine de respect ; sa désacralisation lui était insupportable (*Lc 19, 45-48* et parallè-

38. Cf. H. KÜNG, *Etre chrétien*, éd. franç., Paris, Seuil, 1978, p. 322-325. Il est bien certain que la connaissance par les disciples de la personne de Jésus et de sa volonté a connu un développement. L'évangile de Jean montre très bien que les disciples n'ont pas compris dès le début le sens des gestes et des paroles de Jésus (*Jn 12, 16* ; *13, 7* ; *14, 9* ; *16, 12*). Ce n'est qu'à la lumière des événements, éclairés par la méditation des Écritures (*Jn 2, 22*), qu'ils ont été conduits par l'Esprit Saint vers « la vérité tout entière » (*Jn 16, 13-15*). Voir F. MUSSNER, *Le langage de Jean et le Jésus de l'histoire*, Bruges, DDB, 1969.

39. Matthieu affirme également, à sa manière, que les ministères exercés dans l'Église de son temps s'enracinent dans la mission des Douze. En effet, pour lui qui écrit vers la fin du premier siècle, la parole de Jésus par laquelle il termine son évangile (« Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde ») n'aurait aucun sens si elle s'adressait aux Onze en tant que personnes historiques, et non en tant qu'initiateurs d'une mission qui se continuera après eux. La même remarque vaut a fortiori pour les ch. 20-21 du quatrième évangile, encore plus tardif.

40. Le Christ en qui tout chrétien met sa foi est celui qu'annoncent les Écritures et la prédication de l'Église (*Jn 20, 30-31* ; *2 Co 1, 19* ; etc.). Le croyant admet a priori que les divers portraits du Christ donnés dans les Écritures sont en continuité, et non en opposition, avec Jésus de Nazareth. Par contre, il est normal que l'exégète, en tant qu'historien, aborde cette question dans une attitude de « doute méthodique ». Mais il doit rester conscient de la part d'hypothèse que comportent ses travaux. Pour prendre un exemple massif, il n'y a aucun accord entre les critiques au sujet du problème synoptique. Certains, par lassitude plus que par conviction, adoptent la théorie des Deux Sources, que de nombreux auteurs jugent simpliste. D'autres imaginent une multitude de documents-sources, mais leurs savantes reconstructions sont jugées arbitraires par les meilleurs spécialistes. Les déductions liées à ces hypothèses ne peuvent donc être qualifiées de « scientifiques ». D'une manière plus générale, voir C. PIETRI, *De quelques paralogismes de la critique biblique. Questions d'un historien*, dans *Les Quatre Fleuves*, n° 7 (1977), Paris, Seuil, 43-67.

les)<sup>41</sup> ; c'est un contresens que de transformer ses lamentations sur la ruine du Temple (*Lc 19, 41-44* ; *21, 5-7* et parallèles) en un cri de triomphe devant la disparition d'un « lieu sacré »<sup>42</sup>. Les disciples de Jésus ont continué pendant longtemps de fréquenter le Temple (*Ac 2, 46* ; *3, 1* ; etc.), et Paul ne fait pas exception à la règle (*Ac 20, 16* ; *21, 26*). Luc nous signale même que Paul s'est reproché d'avoir insulté le Grand-Sacrificateur Ananias (*Ac 23, 1-5*). Si les chrétiens prennent peu à peu leurs distances vis-à-vis de ce culte, ce n'est pas parce qu'il serait mauvais en lui-même : c'est parce que, lentement, l'Esprit leur fait comprendre que, depuis l'événement pascal, la seule offrande qui puisse plaire à Dieu est celle de son Fils. Toute autre est vaine désormais.

Le mémorial de cette offrande s'appelle la « fraction du pain » (cf. *1 Co 10, 16.18*). Partout dans l'œuvre de Luc la fonction de partager le pain est inséparable de l'annonce de la Parole<sup>43</sup> : Jésus envoie les Douze proclamer le Règne de Dieu (*Lc 9, 2*), puis il les invite à donner à manger aux foules (*9, 13*) ; sur la route d'Emmaüs, il explique les Ecritures (*Lc 24, 27*), puis il se met à table et partage le pain (*24, 30*) ; dans le Livre des Actes, les Douze sont conjointement responsables de l'annonce de la Parole (*Ac 2, 42* ; *6, 2.4*), de la distribution équitable des biens mis en commun (*2, 42* ; *4, 34-35* ; *6, 1-2*), et de la prière, dont le partage du pain est un élément essentiel (*2, 42* ; *6, 4*)<sup>44</sup> ; à Philippes, c'est Paul qui rompt

41. Sur *Mc 11, 16*, voir J. DELORME, *Lecture de l'Évangile selon saint Marc*, Paris, Cerf, 1972, p. 100 ; X. LÉON-DUFOUR *Face à la mort. Jésus et Paul*, Paris, Seuil, 1979, p. 75. On a soutenu récemment que Jésus partageait le point de vue des mouvements baptistes, hostiles aux sacrifices matériels (C. PERROT, *Jésus et l'histoire*, Paris, Desclee, 1979, p. 144 s.). A cette suggestion, fondée sur un texte ébionite, s'oppose le texte de *Mt 5, 23-24*, où Jésus précise dans quelles conditions son disciple doit porter son offrande à l'autel.

42. L. SIMON, *Contribution biblique à une critique du clergé*, dans *Frères du Monde* n° 61/62, 95-97. Jésus de Nazareth, faut-il le rappeler, n'a pas été condamné pour un « blasphème envers le Temple ». Le faux témoignage porté à ce sujet devant le Sanhédrin n'a pas été retenu comme chef d'accusation, parce que « leurs témoignages ne concordent pas » et que « Jésus gardait le silence » (*Mt 14, 59.61*). Le « blasphème » qui conduit le Grand-Sacrificateur à déchirer ses habits consiste dans la revendication par Jésus de « siéger à la droite de la Puissance » (*Mt 26, 64* ; *Mc 14, 62* ; *Lc 22, 69* ; cf. *Ac 2, 34-36* ; *7, 55-56*). C'est la confession de ce rapport unique, inouï, entre un homme et le Père, qui définit l'identité chrétienne (cf. *1 Tm 6, 12-13*).

43. Le Nouveau Testament n'enseigne pas explicitement la nécessité d'un ministre ordonné pour présider l'Eucharistie. Mais cette organisation est attestée unanimement par les textes patristiques du II<sup>e</sup> s. (Clément, Ignace, Justin) : il ne s'agit donc pas d'une invention contraire à la pratique du siècle précédent (cf. P. H. MENOUË, « Prédication de l'Évangile et célébration des Sacrements dans l'Église naissante », dans *L'Évangile, hier et aujourd'hui*. Mélanges offerts au Professeur Franz-J. Leenhardt, Genève, Labor et Fides, 1958, p. 105).

44. Le fait que la fraction du pain ait eu lieu dans des maisons particulières (*2, 46*) n'implique pas aux yeux de Luc qu'elle était présidée par d'autres que les Apôtres ou leurs délégués, puisque c'est également dans ces maisons qu'ils donnaient leur enseignement, d'après *5, 42*.

le pain le premier jour de la semaine, après avoir partagé aux disciples la nourriture de la Parole (*Ac 20, 7-11*). Ainsi l'annonce de la Parole — charge prioritaire des Douze — trouve son sommet lorsque peut être remémoré dans la communauté le don par le Serviteur Souffrant de son corps livré, de son sang versé (*Lc 22, 19-20*) ; et il doit l'être par ceux qui, tenant par grâce la place de « celui qui commande », doivent se comporter comme « celui qui sert » (*Lc 22, 24-27*) ; il doit l'être par celui qui dans la communauté tient la place du Pasteur, qui a aimé son Eglise et s'est livré pour elle (*Ep 5, 25*).

Cette fonction sacramentelle est un appel particulier à imiter le Christ qui « donne sa vie pour ses brebis ». Le martyr est la condition normale de l'apôtre. Pierre et Jean devront tout d'abord braver les menaces (*Ac 2, 18-20*), subir dans la joie les outrages (*5, 41*), accepter sans haine la mort d'un frère (*12, 2*). Etienne sera lapidé, et sa mort sera féconde. Paul et Barnabé seront chassés (*13, 50*), menacés (*14, 5*), lapidés (*14, 19*). Paul et Silas connaîtront la prison et les coups (*16, 22-24*). Paul sera pourchassé (*20, 3*), enchaîné et livré aux païens (*21, 11*), faisant comme le Christ le don de sa vie (*21, 13*). C'est ce destin que doit accepter d'avance tout pasteur, parce qu'il a reçu la charge d'un bien précieux, « l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son propre sang » (*20, 28*).

#### LE MYSTÈRE DE L'ALLIANCE

C'est en effet dans le mystère de l'amour du Christ pour son Eglise que le ministère pastoral trouve son sens le plus profond. Depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, la Bible nous fait sans cesse entendre l'appel de l'Epoux, qui veut faire de l'humanité son Epouse. Le ministère pastoral rappelle sans cesse à l'Eglise qu'elle ne tient pas d'elle-même sa sainteté et sa mission. Elle les tient de celui dont elle n'est encore que la fiancée (*2 Co 11, 2*), et dont la voix résonne dans l'Assemblée chrétienne par la bouche d'un « ministre de l'Alliance nouvelle » (*2 Co 3, 6*)<sup>45</sup>.

Quand viendra ce qui est parfait, quand seront célébrées les « noces de l'Agneau » (*Ap 19, 7-9*), ce ministère pourra disparaître. Mais, aujourd'hui, l'Eglise en a besoin.

Jérusalem Israël

PH. ROLLAND

Maison d'Abraham  
P.O.B. 19.680

45. Le beau livre de P. GRELOT, *Le ministère de la nouvelle alliance*, Paris, Cerf, 1967, n'a rien perdu de sa valeur. Mais il ne pouvait pas encore tenir compte de la problématique erronée, quoique bien intentionnée, de Hans Küng et de ses admirateurs.